

# ASSISTANCE PROSPECTION - ETUDES DE MARCHES NOUVEAUX HORS UNION EUROPEENNE

## ENTREPRISES BENEFICIAIRES

L'assistance prospection - études de marchés nouveaux hors Union européenne peut être accordée à toute entreprise ou opérateur économique dont le siège social et d'exploitation sont situés en région wallonne ou dont le siège d'exploitation producteur de biens ou services est situé en région wallonne.

## OBJET

L'aide a pour objet de **soutenir financièrement** les efforts d'expansion commerciale des entreprises wallonnes se rapportant à l'étude de marchés nouveaux situés hors Union européenne pour des produits et des services dont un contenu wallon peut être attesté.

## INITIATIVES PRISES EN CONSIDERATION

En principe, l'étude de marché est éligible à l'intervention financière de l'AWEX pour autant qu'elle soit réalisée à l'occasion de déplacements appelés missions d'étude dans le pays concerné ou exceptionnellement au départ d'un bureau sur place.

Un marché est réputé comme **nouveau** si l'entreprise y présente une nouvelle gamme de produits, si elle n'y réalise pas plus de 10 % de son chiffre d'affaires ou si son chiffre d'affaires sur ce marché a régressé de 50 % au cours des trois dernières années civiles précédant la demande.

Les initiatives soutenues comprennent notamment :

- **les missions d'études (voyages individuels de prospection) ;**
- **la participation à des missions économiques et commerciales ;**
- **la participation individuelle à des foires et salons spécialisés, l'organisation d'ateliers, de conférences ;**
- **la présentation, démonstration et/ou la mise à l'essai d'appareils et de machines, les dégustations de produits, les défilés de mode ;**
- **les implantations à l'étranger de bureaux** (pour y approfondir une étude de marché) ;
- **la réalisation de pré-études, d'études** gratuites ou à prix réduit revêtant un caractère exceptionnel.

## CRITÈRES D'INTERVENTION

- L'aide accordée est un complément à l'effort personnel du secteur privé, le pourcentage de la quote-part prise en charge sera donc au maximum de 50 %.
- Intervention financière pour maximum 3 missions d'étude réalisées au départ de la Belgique dans le même pays sur une période de 2 ans.
- En principe, un délégué est admis par voyage mais lorsque la nature du marché ou du produit l'indique, l'un des trois voyages peut être réalisé par deux personnes justifiant de compétences spécifiques.
- Le budget d'un dossier « assistance prospection » peut inclure également trois invitations au siège de l'entreprise wallonne de personnalités en provenance du pays vers lequel une mission d'étude est réalisée.

## TYPE D'INTERVENTION

**Subside** couvrant **maximum 50 %** des frais éligibles (forfaits).

Ce pourcentage est :

- ramené à 40 % s'il s'agit du budget de la 2e année de fonctionnement d'un bureau à l'étranger ;
- réduit de moitié, soit 25 % ou 20 % pour les traders - non fabricants ou si l'intérêt wallon n'est pas prépondérant ;

- diminué suivant des pourcentages dégressifs par tranches de budget pour les études de faisabilité.

## PROCEDURE

Demande à introduire via le formulaire électronique (disponible sur le site internet de l'AWEX) à la Direction des Programmes Incitatifs de l'AWEX (Bruxelles) deux semaines avant le début de l'initiative et au plus tard 10 jours avant le départ en voyage, l'ouverture du bureau ou le début de la réalisation de l'étude de faisabilité.

## FORMULAIRES

## ORGANISME COMPETENT

### **AWEX - Direction des Programmes Incitatifs**

Place Saintelette, 2  
1080 BRUXELLES  
Tél. : 02/421.85.67  
Fax : 02/421.83.99  
E-mail : [c.servais@awex.be](mailto:c.servais@awex.be)

### **Centre AWEX de Charleroi**

Rue Turenne, 2-4  
6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/27.71.00  
Fax : 071/27.71.19  
E-mail : [e.dienga@awex.be](mailto:e.dienga@awex.be)  
Site internet : [www.wallonia-export.be](http://www.wallonia-export.be)